

ARRETE N° **0192** /MINFOF/ DU **21 AVR 2006**
Portant agrément de la **SARL PALLISCO** aux activités
d'inventaires forestiers.

LE MINISTRE DES FORETS ET DE LA FAUNE,

- VU la Constitution ;
- VU la loi n°94/01 du 20 janvier 1994 portant régime des forêts, de la faune et de la pêche ;
- VU le décret n°95/531/PM du 23 août 1995 fixant les modalités d'application du régime des forêts ;
- VU le décret n°2004/320 du 08 décembre 2004 portant organisation du Gouvernement ;
- VU le décret n°2004/322 du 08 décembre 2004 portant formation du Gouvernement ;
- VU le décret n° 2005/099 du 06 avril 2005 portant organisation du Ministère des Forêts et de la Faune ;
- VU le Procès Verbal des Travaux du Comité Technique des Agréments, en sa séance du 31 octobre 2005 ;

ARRETE :

Article 1er : La Sarl PALLISCO, BP : 394 Douala, est, à compter de la date de signature du présent arrêté, agréée aux activités d'inventaires forestiers.

Article 2 : Cet agrément strictement personnel et incessible, reconnaît les compétences professionnelles du bénéficiaire dans le domaine où il est habilité à exercer.

Article 3 : Le présent arrêté sera enregistré, puis publié au Journal Officiel en français et en anglais./-



Yaoundé, le **20 AVR 2006**

